

## Commission économique pour l'Europe

### Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

#### Quatrième réunion

Chisinau, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention:  
programme de travail pour 2012-2014**

### Projet de décision IV/6 concernant le programme de travail pour 2012-2014\*

Comme adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2011

#### Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Projet de décision concernant le programme de travail pour 2012-2014 .....  | 2           |
| Annexes   |             |
| I. Programme de travail de la Convention pour 2012-2014.....  | 4           |
| II. Coût estimatif des activités proposées dans le programme de travail pour 2012-2014<br>devant être financées à partir de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU .....                   | 8           |
| III. Aperçu des besoins en personnel occupant des postes financés par des ressources<br>extrabudgétaires devant être couverts par le Fonds d'affectation spéciale<br>de la Convention d'Aarhus..... | 13          |

\* Le document a été officieusement traduit et n'a pas été officiellement édité.

*La Réunion des Parties,*

*Rappelant* sa décision I/11 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail,

*Considérant* le Plan stratégique de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement adopté par la décision III/8 et les dispositions financières adoptées par la décision IV/7,

1. *Adopte* le programme de travail pour 2012-2014 tel qu'il figure à l'annexe I de la présente décision et qui comprend des prévisions de dépenses pour chaque décision adoptée par la Réunion des Parties à la Convention à sa quatrième session;

2. *Convient* de l'affectation indicative des ressources et des prévisions de dépenses correspondantes, qui sont indiquées aux annexes I et II, sous réserve d'un examen annuel et, le cas échéant, d'une révision par le Groupe de travail des Parties, fondée sur les rapports annuels communiqués par le secrétariat conformément au paragraphe 6 de la décision IV/7 concernant les dispositions financières;

3. *Encourage* les Parties à s'efforcer de veiller à la stabilité du financement des activités inscrites au programme de travail tout au long de la période allant de 2012 à 2014;

4. *Encourage également* les Parties, dans la mesure du possible et selon leurs procédures budgétaires internes, à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour une année civile donnée avant la fin de l'année précédente, de façon à couvrir les dépenses de personnel pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat, en priorité, ainsi que l'exécution efficace et en temps voulu des activités prioritaires inscrites au programme de travail pour 2012-2014;

5. *Réaffirme* qu'elle est résolue à appliquer les Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir les principes de la Convention dans les instances internationales dans le cadre de toutes les activités inscrites au programme de travail, selon qu'il conviendra;

6. *Décide* d'accorder de façon générale la priorité<sup>†</sup> aux questions relatives au respect et à la mise en œuvre des dispositions, notamment le renforcement des capacités;

7. *Décide également* d'accorder une priorité particulière aux questions de fond ci-après:

- a) L'accès à la justice;
- b) La participation du public;
- c) L'accès à l'information;

---

<sup>†</sup> Outre qu'il donne des explications et des précisions sur l'affectation des ressources proposée dans les annexes, l'ordre de priorité indiqué dans les paragraphes 6 et 7 vise principalement à donner des orientations lorsqu'il y a un écart significatif entre les recettes effectives et les besoins financiers prévus. En cas de pénurie importante de ressources, des économies devront être réalisées, et l'ordre de priorité établi donne une idée des secteurs dans lesquels elles s'imposeront. Si des ressources excédentaires sans affectation particulière existent, l'ordre de priorité fournit des orientations quant à la manière d'utiliser cet excédent. Si les ressources disponibles correspondent aux prévisions de dépenses figurant dans les annexes, les ressources peuvent simplement être utilisées comme il y est indiqué, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'établir d'ordre de priorité supplémentaire.

8. *Engage* les Parties et invite les signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales concernées à participer activement aux activités inscrites au programme de travail;

9. *Demande* au secrétariat, compte tenu des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2014 et du programme de travail 2012-2014, d'établir un projet de programme de travail pour la période intersessions suivant la cinquième session de la Réunion des Parties, y compris une ventilation détaillée des prévisions de dépenses, en vue de leur examen et de leur mise au point plus poussée par le Bureau et le Groupe de travail des Parties, au plus tard trois mois avant la cinquième session de la Réunion des Parties, pour adoption éventuelle à cette réunion;

10. *Demande en outre* au secrétariat de veiller à ce qu'une estimation des dépenses à prévoir pour chaque projet de décision établi sous sa forme définitive par le Groupe de travail des Parties lors de la période intersessions soit dûment prise en compte dans le projet de programme de travail pour 2015-2017, en temps utile pour l'organisation de la cinquième session de la Réunion des Parties afin de permettre aux Parties de mieux hiérarchiser leurs activités et d'inscrire au budget des ressources financières suffisantes pour les réaliser.

## [Annexe I

## Programme de travail de la Convention pour 2012-2014

| <i>Activité</i>   | <i>Objectifs et résultats attendus</i>   | <i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>  | <i>Méthodes de travail</i>   | <i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i> | <i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du plan stratégique 2009-2014</i> |
|---|--|--|--|---|--|
| I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions   | Surveiller et faciliter l'application et le respect de la Convention.  | Comité d'examen du respect des dispositions  | Le Comité d'examen du respect des dispositions examine les rapports, notifications et communications sur les cas d'éventuel non-respect; élabore des décisions et des rapports; mène des missions d'enquête; le secrétariat fait connaître le mécanisme, continue d'alimenter les bases de données de cas et fournit des services d'appui au Comité.   | <b>244 750</b>  | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: I.14                               |
| II. Activités de renforcement des capacités   | Coordination des activités de renforcement des capacités tendant à aider les pays à donner pleinement effet à la Convention; application des mesures de renforcement des capacités au plan sous-régional.  | Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes                      | Réunions de coordination interinstitutions annuelles; ateliers de formation et assistance technique, faisant l'objet, dans la plupart des cas, d'un financement séparé au titre des autres travaux de fond; les activités de renforcement des capacités au niveau national devraient être financées par les partenaires.   | <b>60 083</b>   | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: I.7, 9-13; III.5, 6                |
| III. Sensibilisation et promotion de la Convention, y compris dans le cadre d'une stratégie de communication et de la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales | Sensibiliser le public à la Convention dans l'ensemble de la région de la Communauté économique pour l'Europe (CEE) et au-delà, accroître le nombre de Parties à la Convention, appuyer les initiatives régionales et internationales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.<br><br>Ces activités devraient être menées en synergie avec les activités pertinentes du programme de travail du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. | Secrétariat<br><br>Bureau de la Réunion des Parties<br><br>Groupe de travail des Parties | Participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs; recours à des modalités de coopération bilatérale, régionale et internationale pour susciter de l'intérêt pour la Convention, par exemple à la politique européenne de voisinage; appui à des manifestations organisées par d'autres entités; missions dans les pays organisées à la demande des gouvernements des pays d'accueil; mise en œuvre d'une stratégie de communication; gestion du site Web; réalisation de brochures, de publications, de bulletins d'information et d'autres documents, y compris un dossier de promotion de la Convention dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies; rédaction d'articles. | <b>123 833</b>  | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: I.4, 13; II.1, 4, 5                |

| <i>Activité</i>            | <i>Objectifs et résultats attendus</i>  | <i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>   | <i>Méthodes de travail</i>   | <i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i> | <i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du plan stratégique 2009-2014</i>        |
|----------------------------|---|---|--|---|---|
| IV. Accès à l'information  | <p>Élargissement de l'éventail des informations mises à la disposition du public, y compris les informations relatives aux produits; échange de renseignements et de meilleures pratiques dans la promotion de l'accessibilité des informations relatives à l'environnement détenues par le secteur privé; application des recommandations sur l'utilisation des outils d'information électroniques; conseils sur les politiques et les pratiques pour la mise en œuvre du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus; suivi de l'évolution technique des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p> <p>Recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant l'application de la Convention au niveau national et les évolutions mondiales et régionales se rapportant au principe 10 de la Déclaration de Rio.</p> | <p>Équipe spéciale de l'accès à l'information</p> <p>Secrétariat, qui fera appel si nécessaire à du personnel d'appui technique</p> | <p>Réunions de l'Équipe spéciale consécutivement à des ateliers régionaux consacrés aux échanges d'informations et aux meilleures pratiques dans la promotion de l'accessibilité des informations relatives à l'environnement détenues par le secteur privé; formations en ligne sur les mécanismes d'établissement des rapports; participation à d'autres initiatives régionales appropriées selon que de besoin; les projets pilotes et les activités de renforcement des capacités menés aux niveaux sous-régional et national devraient être financés par les partenaires.</p> <p>Gestion centrale du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus; fourniture de conseils et activités de coordination à l'intention des antennes nationales et des points d'information du mécanisme d'échange d'informations; échange d'informations et promotion des outils électroniques en entretenant les bases de données en ligne contenant la jurisprudence et les rapports nationaux d'exécution, et en publiant en ligne les études de cas sur: a) la participation du public au niveau national; b) la participation du public aux travaux des instances internationales; et c) le développement d'une version électronique interactive actualisée du Guide d'application.</p> | <b>124 083</b>  | <p>Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Particuliers: I.4, 7, 8, 9; III.2, 5</p>         |
| V. Participation du public | <p>Coordonner les échanges d'informations en rassemblant des études de cas, en ce qui concerne l'application des articles 6, 7 et 8 de la Convention; identifier les difficultés communes d'application et les principaux obstacles à une participation effective du public aux niveaux régional, sous-régional et national dans l'optique d'une meilleure application</p>  | <p>Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel</p> <p>Secrétariat</p>                                    | <p>Réunions de l'Équipe spéciale; ateliers; collecte d'études de cas et d'informations sur les obstacles à l'application par l'intermédiaire des mécanismes susmentionnés; réalisation d'études selon que de besoin; élaboration de recommandations, en conformité avec le plan de travail préparé par le Groupe Spécial et approuvé par le Groupe de travail des</p>  | <b>105 500</b>  | <p>Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1</p> <p>Particuliers: I.4, 9, 12, 15; III.3, 4, 5, 7</p> |

| <i>Activité</i>  | <i>Objectifs et résultats attendus</i>  | <i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>   | <i>Méthodes de travail</i>  | <i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i> | <i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du plan stratégique 2009-2014</i> |
|--|---|---|---|---|--|
|  | des dispositions de la Convention relatives à la participation du public au processus décisionnel; élaborer des projets de recommandations ayant pour objet d'améliorer l'application, notamment sous l'angle des domaines thématiques; progressant vers la réalisation des objectifs pertinents et des activités indicatives rattachées dans la zone focale III du Plan Stratégique 2009-2014, notamment les objectifs III.3, III.4, III.5 et III.7. |   | Parties (ECE/MP.PP/WG.1/2011/5, Annexe 1; ECE/MP.PP/WG.1/2011/1).<br><br>Examen des possibilités de synergie et de coopération avec les organes concernés au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de son Protocole sur l'évaluation stratégique environnementale; du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux; et de l'Association nationale des commissions locales d'information des activités nucléaires (ANCLI). |   |  |
| VI. Accès à la justice   | Application des recommandations adoptées aux deuxième et troisième sessions de la Réunion des Parties; échange d'informations sur les bonnes pratiques; sensibilisation du public aux dispositions de la Convention sur l'accès à la justice et renforcement des capacités parmi les principaux groupes de parties prenantes tels que les membres de l'appareil judiciaire et d'autres juristes.  | Équipe spéciale de l'accès à la justice<br><br>Secrétariat, qui fera appel si nécessaire aux services d'experts | Réunions de l'Équipe spéciale; atelier sous-régional sur le renforcement des capacités s'appuyant sur les documents produits par l'Équipe spéciale; renforcer la coopération avec les réseaux existants de juges et autres juristes; élaboration de documents d'analyse et de formation; rassemblement et examen d'études de cas.   | <b>137 334</b>  | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: I.4, 10, 11; III.6                 |
| VII. Organismes génétiquement modifiés (OGM)   | Appuyer la mise en œuvre de la Convention dans ce domaine ainsi que l'application des Principes directeurs relatifs aux OGM, par le biais notamment de la promotion de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention adopté par la décision II/1.   | Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres parties prenantes   | Recours au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour faciliter l'échange d'informations sur les bonnes pratiques; atelier d'experts; coopération avec les organes pertinents créés en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.   | <b>43 584</b>   | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: II.3                               |
| VIII. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés | Promouvoir l'application des principes de la Convention dans toutes les activités menées au titre de la Convention, selon qu'il convient et dans le cadre des travaux d'organismes et processus internationaux concernés, par le biais notamment de la promotion de recommandations sur les outils  | Secrétariat<br><br>Bureau de la Réunion des Parties<br><br>Groupe de travail des Parties                        | Réunions du Groupe de travail des Parties afin de superviser les progrès accomplis en matière de promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales et de surmonter les difficultés rencontrées dans l'application du paragraphe 7 de l'article 3 de la   | <b>30 250</b>   | Généraux: I.1, 2, 3, 5, 6, 13, 16; III.1<br>Particuliers: II.6, 7; III.7                     |

| <i>Activité</i>          | <i>Objectifs et résultats attendus</i>  | <i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>   | <i>Méthodes de travail</i>   | <i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i> | <i>Domaines d'intervention/objectifs/ activités pertinents du plan stratégique 2009-2014</i> |
|--------------------------|---|---|--|---|--|
|                          | d'information électroniques et les directives relatives à la participation du public aux travaux d'instances internationales et le suivi de leur mise en œuvre. |   | Convention; participation aux travaux des instances internationales concernées; réalisation d'activités conjointes avec d'autres conventions et processus multilatéraux.   |   |  |
| IX. Evaluation détaillée | Préparer une évaluation détaillée du fonctionnement et de la mise en œuvre actuelle de la Convention, en particulier de ses Groupes Spéciaux,                   | Secrétariat, en coopération étroite avec les Groupes Spéciaux, à travers leurs Présidents<br><br>Bureau de la Réunion des Parties<br><br>Comité du respect de la Convention et le Groupe de Travail des Parties | L'évaluation devrait examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de la Convention, par exemple si les différents Groupes Spéciaux ont accompli leur mandat. Elle observera si d'autres travaux sont nécessaires et comment il peut être au mieux réalisé pour améliorer la mise en œuvre à l'avenir. Le Bureau, avec l'assistance du Secrétariat, devra faire une proposition pour les termes de référence à utiliser pour l'évaluation, et sur lesquels le Groupe de Travail des Parties sera tenu de se mettre d'accord lors de la 15ème Réunion. L'évaluation devrait être menée en conformité avec les termes de référence convenus et ses résultats devraient être communiqués au Groupe de travail lors de sa 16ème réunion. Les résultats et les recommandations de l'évaluation devraient être considérés dans le processus de préparation des projets de décisions, y compris le Plan stratégique 2015-2020, à adopter lors de la RdP-5. |   |  |

| <i>Activité</i>   | <i>Objectifs et résultats attendus</i>   | <i>Pays, organe ou organisme chef de file</i>  | <i>Méthodes de travail</i>  | <i>Moyenne des dépenses annuelles Total partiel dollars É.-U.</i> | <i>Domaines d'intervention/objectifs/activités pertinents du plan stratégique 2009-2014</i> |
|---|--|--|---|---|---|
| X. Coordination et supervision des activités entre les sessions | Coordination et supervision des activités menées au titre de la Convention.<br>Élaboration des documents de fond en vue de la cinquième session de la Réunion des Parties (par exemple, mise au point du futur programme de travail et du plan stratégique 2015-2020; examen de la mise en œuvre du programme de travail 2012-2014 et du plan stratégique 2009-2014, prenant en compte résultats de l'évaluation détaillée du fonctionnement actuel de la Convention). | Groupe de travail des Parties<br>Bureau de la Réunion des Parties  | Réunions du Groupe de travail, réunions du Bureau et consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.   | <b>40 000</b>   | Domaines d'intervention I à III   |
| XI. Cinquième session ordinaire de la Réunion des Parties       | Voir l'article 10 de la Convention.  | Réunion des Parties  | Réunions des Parties.   | <b>152 916</b>  | Domaines d'intervention I à III   |
| XII. Mécanisme d'établissement de rapports                      | Établissement de rapports nationaux d'exécution et d'un rapport de synthèse.   | Secrétariat, qui fera appel à des experts et à du personnel d'appui administratif si nécessaire<br>Comité d'examen du respect des dispositions | Élaboration et traitement des rapports nationaux d'exécution.<br>Analyse des rapports et établissement d'un rapport de synthèse.<br>Adaptation des directives pour l'établissement des rapports, selon que de besoin. | <b>43 333</b>   | Domaine d'intervention I  |
| XII. Domaines de soutien horizontal                             | Soutien global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail.  | Secrétariat  | Appui du secrétariat, formation de personnel, matériel.   | <b>129 000</b>  | Domaines d'intervention I à III   |
| <b>Total</b>  |  |  |   | <b>1 234 666</b>  |   |
| Dépenses d'appui au programme (13 %)                            |  |  |   | <b>160 507</b>  |   |
| <b>Total</b>  |  |  |   | <b>1 395 173</b>  |   |

]



## Annexe II

### Coût estimatif des activités proposées dans le programme de travail pour 2012-2014 devant être financées à partir de sources autres que le budget ordinaire de l'ONU<sup>a</sup>

| Activités  | Description  | Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup> |                |                |                                       | Notes        |
|--|--|---|----------------|----------------|---------------------------------------|--------------|
|  |  | 2012  | 2013           | 2014           | Période 2012-2014<br>moyenne annuelle |              |
| <i>I. Mécanisme d'examen du respect des dispositions</i>                       |  |   |                |                |                                       |              |
| Personnel  | Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 65 % et l'autre à 20 %  | 114 750   | 114 750        | 114 750        | 114 750                               | <sup>c</sup> |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Membres du Comité, autres participants (quatre réunions du Comité d'examen du respect des dispositions par an)           | 70 000  | 70 000         | 70 000         | 70 000                                |              |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Missions d'experts   | 10 000  | 10 000         | 10 000         | 10 000                                |              |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (traduction extérieure, conseils d'expert)   | 50 000  | 50 000         | 50 000         | 50 000                                |              |
| <b>Total partiel</b>   |  | <b>244 750</b>                                      | <b>244 750</b> | <b>244 750</b> | <b>244 750</b>                        |              |
| <i>II. Activités de renforcement des capacités</i>                             |  |   |                |                |                                       |              |
| Personnel  | Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 15 % et l'autre à 10 %  | 33 750  | 33 750         | 33 750         | 33 750                                | <sup>c</sup> |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Participants qui y ont droit (réunion annuelle des partenaires prenant part aux activités de renforcement des capacités) | 5 000   | 5 000          | 5 000          | 5 000                                 |              |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Ateliers, séminaires, formations   | 8 000   | 8 000          | 8 000          | 8 000                                 |              |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (activités de renforcement des capacités, matériels, études)                                     | 10 000  | 20 000         | 10 000         | 13 333                                |              |
| <b>Total partiel</b>   |  | <b>56 750</b>                                       | <b>66 750</b>  | <b>56 750</b>  | <b>60 083</b>                         |              |

| Activités  | Description   | Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup> |                |                |   |
|--|---|---|----------------|----------------|---|
|  |   | 2012  | 2013           | 2014           | Période 2012-2014<br>moyenne annuelle Notes |
| <i>III. Sensibilisation et promotion de la Convention</i>                      |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateurs, trois fonctionnaires P-3: un à 20 % et deux à 5 %  | 40 500  | 40 500         | 40 500         | 40 500 <sup>c</sup>                         |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts)              | Participation à des manifestations et à des missions dans les pays en vue de promouvoir la Convention   | 25 000  | 25 000         | 25 000         | 25 000                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance couvrant la participation aux manifestations pertinentes lorsque aucune autre source de financement n'est disponible  | 25 000  | 25 000         | 25 000         | 25 000                                      |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (publications, supports de promotion)   | 50 000  | 25 000         | 25 000         | 33 333 <sup>e</sup>                         |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>140 500</b>                                      | <b>115 500</b> | <b>115 500</b> | <b>123 833</b>                              |
| <i>IV. Accès à l'information</i>   |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 45 %   | 60 750  | 60 750         | 60 750         | 60 750 <sup>c</sup>                         |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Participants qui y ont droit (deux manifestations: réunions de l'Équipe spéciale consécutivement aux ateliers régionaux)  | 25 000  | 25 000         | 5 000          | 18 333                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance   | 5 000   | 5 000          | 5 000          | 5 000                                       |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (assistance technique pour l'entretien et la mise à jour; formation des experts nationaux; collecte et examen des études de cas sur les outils d'information électroniques; alimentation de la base de données sur la jurisprudence; rapports nationaux d'exécution; bases de données sur la participation du public et sur la participation du public aux instances internationales) | 40 000  | 40 000         | 40 000         | 40 000                                      |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>130 750</b>                                      | <b>130 750</b> | <b>110 750</b> | <b>124 083</b>                              |

| Activités  | Description   | Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup> |                |                |   |
|--|---|---|----------------|----------------|---|
|  |   | 2012  | 2013           | 2014           | Période 2012-2014<br>moyenne annuelle Notes |
| <i>V. Participation du public</i>  |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 30 %   | 40 500  | 40 500         | 40 500         | 40 500 <sup>c</sup>                         |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Participants qui y ont droit (trois manifestations: réunions de l'Équipe spéciale consécutivement aux ateliers thématiques)                   | 35 000  | 35 000         | 35 000         | 35 000                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance   | 5 000   | 5 000          | 5 000          | 5 000                                       |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (élaboration de la documentation de base, collecte et examen des études de cas)                                       | 35 000  | 25 000         | 15 000         | 25 000                                      |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>115 500</b>                                      | <b>105 500</b> | <b>95 500</b>  | <b>105 500</b>                              |
| <i>VI. Accès à la justice</i>  |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateurs: deux fonctionnaires P-3: un à 25 % et l'autre à 15 %   | 54 000  | 54 000         | 54 000         | 54 000 <sup>c</sup>                         |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Participants qui y ont droit (trois manifestations: réunions de l'Équipe spéciale et atelier sous-régional sur le renforcement des capacités) | 35 000  | 50 000         | 35 000         | 40 000                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Missions d'experts  | 5 000   | 10 000         | 5 000          | 6 667                                       |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (collecte et examen d'études de cas en cours)   | 30 000  | 50 000         | 30 000         | 36 667                                      |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>124 000</b>                                      | <b>164 000</b> | <b>124 000</b> | <b>137 334</b>                              |
| <i>VII. Organismes génétiquement modifiés (OGM)</i>                            |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 15 %   | 20 250  | 20 250         | 20 250         | 20 250 <sup>c</sup>                         |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants) | Participants qui y ont droit (atelier)  | 0   | 35 000         | 0              | 11 667                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)            | Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance   | 5 000   | 5 000          | 5 000          | 5 000                                       |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (études d'experts)  | 5 000   | 10 000         | 5 000          | 6 667                                       |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>30 250</b>                                       | <b>70 250</b>  | <b>30 250</b>  | <b>43 584</b>                               |

| Activités  | Description   | Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup> |                |                |   |
|--|---|---|----------------|----------------|---|
|  |   | 2012  | 2013           | 2014           | Période 2012-2014<br>moyenne annuelle Notes |
| <i>VIII. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés</i>                                    |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateur: un fonctionnaire P-3 à 15 %   | 20 250  | 20 250         | 20 250         | 20 250 <sup>c</sup>                         |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (études d'experts)  | 10 000  | 10 000         | 10 000         | 10 000                                      |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>30 250</b>                                       | <b>30 250</b>  | <b>30 250</b>  | <b>30 250</b>                               |
| <i>IX. Evaluation détaillée</i>  |   |   |                |                |   |
| <i>X. Coordination et supervision des activités entre les sessions</i>   |   |   |                |                |   |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)   | Participants qui y ont droit (réunions du Groupe de travail des Parties, réunions du Bureau)                | 40 000  | 40 000         | 40 000         | 40 000                                      |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>40 000</b>                                       | <b>40 000</b>  | <b>40 000</b>  | <b>40 000</b>                               |
| <i>XI. Cinquième session ordinaire de la Réunion des Parties</i>   |   |   |                |                |   |
| Personnel  | Administrateurs: quatre fonctionnaires P-3: un à 60 % et trois à 5 %  | 101 250   | 101 250        | 101 250        | 101 250 <sup>c</sup>                        |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (experts/participants)   | Participants qui y ont droit (cinquième session de la Réunion des Parties)                                  | 0   | 0              | 130 000        | 43 333                                      |
| Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance (personnel)  | Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance pour la cinquième session de la Réunion des Parties | 0   | 0              | 25 000         | 8 333                                       |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>101 250</b>                                      | <b>101 250</b> | <b>256 250</b> | <b>152 916</b>                              |
| <i>XII. Mécanisme d'établissement de rapports [les montants sont susceptibles d'augmenter en fonction de la décision concernant les rapports nationaux d'exécution] <sup>f</sup></i> |   |   |                |                |   |
| Sous-traitance   | Contrats de consultants (conseils, traitement des rapports nationaux, rapport de synthèse)                  | 0   | 35 000         | 35 000         | 23 333                                      |
| Services de secrétariat (G-5)  | Contribution au traitement des rapports   | 0   | 20 000         | 40 000         | 20 000 <sup>g</sup>                         |
| <b>Total partiel</b>   |   | <b>0</b>  | <b>55 000</b>  | <b>75 000</b>  | <b>43 333</b>                               |

| Activités                                  | Description  | Coût estimatif annuel en dollars É.-U. <sup>b</sup> |                  |                  |   |
|--|--|---|------------------|------------------|---|
|  |  | 2012  | 2013             | 2014             | Période 2012-2014<br>moyenne annuelle Notes |
| <i>XII. Domaines de soutien horizontal</i> |  |   |                  |                  |   |
| Dépenses d'appui technique                 | Ordinateurs, matériel, services externes d'impression  | 6 000   | 6 000            | 6 000            | 6 000                                       |
| Services de secrétariat (G-5)              | Appui général  | 120 000   | 120 000          | 120 000          | 120 000 <sup>h</sup>                        |
| Formation du personnel                     | Diverses activités de perfectionnement des compétences | 3 000   | 3 000            | 3 000            | 3 000                                       |
| <b>Total partiel</b>                       |  | <b>129 000</b>                                      | <b>129 000</b>   | <b>129 000</b>   | <b>129 000</b>                              |
| <b>Total</b>                               |  | <b>1 143 000</b>                                    | <b>1 253 000</b> | <b>1 308 000</b> | <b>1 234 666</b>                            |
| Dépenses d'appui au programme 13 %         |  | 148 590   | 162 890          | 170 040          | 160 507                                     |
| <b>Total général</b>                       |  | <b>1 291 590</b>                                    | <b>1 415 890</b> | <b>1 478 040</b> | <b>1 395 173</b>                            |

<sup>a</sup> Les chiffres sont arrondis. Ils sont susceptibles de changer en fonction des règles administratives de l'ONU.

<sup>b</sup> Les coûts estimatifs donnés dans ce tableau correspondent uniquement aux dépenses qui devraient être couvertes par des contributions volontaires faites conformément aux dispositions financières de la Convention, qui peuvent prendre la forme de versements au Fonds d'affectation spéciale ou de contributions en nature. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées par le budget ordinaire de l'ONU ou par d'autres sources. Le secrétariat s'efforcera d'utiliser les ressources de façon à maintenir un niveau d'effectifs stable et à accroître la dotation en effectifs financés sur des fonds extrabudgétaires uniquement s'il considère que ce financement s'inscrira dans la durée.

<sup>c</sup> Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée.

<sup>d</sup> Cette catégorie d'activités englobe les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités relatives à un domaine spécifique visé par la Convention (outils d'informations électroniques, accès à la justice, par exemple) relèvent de ce domaine.

<sup>e</sup> Conformément à la pratique en vigueur par le passé, certaines publications devraient être financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU.

<sup>f</sup> Ces montants n'incluent pas les dépenses pour les services d'impression externes et de traduction des rapports nationaux d'exécution qui pourraient être de l'ordre de 50 000 à 150 000 dollars. Le secrétariat sera en mesure d'établir une estimation plus précise de ces dépenses au cours de la période 2013-2014.

<sup>g</sup> Cet agent G-5 participera également aux préparatifs administratifs de la cinquième session de la Réunion des Parties.

<sup>h</sup> Le montant des services de secrétariat d'agents de classe G-5 à 50 % financés par des ressources extrabudgétaires tout au long de la période triennale est estimé à 60 000 dollars par an, compte tenu des règles de l'ONU en matière de ressources humaines. Si le coût du personnel actuellement financé au moyen du prélèvement de 13 % sur les dépenses d'appui au programme n'était plus couvert, il faudrait faire passer les services de secrétariat d'agents de la classe G-5 à 100 % tout au long de la période triennale.

## Annexe III

### **Aperçu des besoins en personnel occupant des postes financés par des ressources extrabudgétaires, qui doivent être couverts par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus<sup>a</sup>**

L'estimation des besoins en personnel pour la période 2012-2014 présentée ci-dessous est fondée sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail 2009-2011 pour lequel les prévisions relatives aux effectifs financés par des ressources extrabudgétaires étaient inférieures à celles figurant dans le présent document. Au cours de la période 2009-2011, le secrétariat a dû augmenter ses effectifs pour garantir la bonne exécution du programme de travail. Afin d'éviter le recours ponctuel à du personnel supplémentaire, l'estimation qui suit a été élaborée de façon à donner un aperçu des besoins en personnel qui soit le plus proche possible des exigences réelles de la mise en œuvre du programme de travail. Les informations ci-après sont également reprises sous la forme d'un tableau à la fin du document, par souci de clarté.

**a) Un juriste P-3<sup>b</sup>**

Responsable des questions liées au Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (65)<sup>c</sup>; des travaux sur l'accès à la justice (25); de l'information et de la promotion (5); et de l'appui aux principaux organes créés en vertu de la Convention ainsi que de l'assistance juridique à fournir au secrétariat (5).

**b) Un spécialiste de la communication et de l'information P-3<sup>d</sup>**

Responsable des outils d'information électroniques, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus et de la gestion du contenu du site Web (45); des questions de sensibilisation, d'information et de promotion de la Convention et du Protocole sur les

---

<sup>a</sup> Le secrétariat est actuellement assuré par trois fonctionnaires dont les postes sont financés sur le budget ordinaire de l'ONU: un P-4, un P-2 et un G-5 à 50 %. Un poste d'assistant de programme G-3 est financé au moyen du prélèvement de 13 % sur les dépenses d'appui au programme. La prolongation de son contrat dépend de la possibilité d'imputer le montant nécessaire sur les dépenses d'appui au programme du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

<sup>b</sup> Ce poste est actuellement occupé par un juriste P-3 chargé, entre autres, d'assister le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus, de travailler sur les questions relatives à l'accès à la justice et d'apporter ses compétences juridiques au secrétariat.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués entre parenthèses dans la présente annexe correspondent au pourcentage du temps de travail consacré par chaque fonctionnaire aux différentes tâches par rapport à un poste à temps complet.

<sup>d</sup> Ce poste est actuellement occupé par un responsable de la gestion de l'information sur l'environnement (P-3) qui travaille à la fois pour la Convention et pour le Protocole sur les RRTP et s'occupe, entre autres, de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, du Comité d'examen du respect des dispositions du RRTP, du Bureau et du Groupe de travail des Parties du RRTP, de PRTR.net, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus; des outils d'information électroniques, des questions de sensibilisation et de promotion relatives à la Convention et au Protocole.

rejets et transferts de polluants (RRTP), des relations avec les médias (20)<sup>e</sup> et de la promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés (15); de la coordination des activités de renforcement des capacités (15); et de l'appui aux principaux organes créés en vertu de la Convention (5).

**c) Un spécialiste des questions d'environnement P-3<sup>f</sup>**

Responsable des travaux sur la participation du public au processus décisionnels (30); des organismes génétiquement modifiés (15); de la fourniture d'un appui au Comité d'examen du respect des dispositions (20); des principaux organes créés en vertu de la Convention (5); de la fourniture d'un appui aux activités liées à l'accès à la justice (15), au renforcement des capacités (10) et à la sensibilisation du public (5).

**d) Un spécialiste des questions d'environnement P-3**

Il faudra peut-être s'attacher les services d'un autre fonctionnaire P-3 à temps complet pendant huit mois de l'année où se tiendra la cinquième session de la Réunion des Parties (2014) afin d'aider à organiser cette session, et notamment de coordonner les questions logistiques et financières avec le pays hôte, de superviser les demandes de participation et de vérifier les pouvoirs de représentation, et d'aider à l'élaboration de la documentation pour la réunion.

**e) Un assistant de programme G-5**

Responsable du traitement des documents et du soutien administratif horizontal, notamment pour le Groupe de travail des Parties, la Réunion des Parties et le Bureau du Comité d'examen du respect des dispositions, des contacts avec les centres de liaison nationaux, des rapports nationaux, de la participation du public, y compris aux travaux des instances internationales, de l'accès à la justice, des outils d'information électroniques et du renforcement des capacités.

---

<sup>e</sup> Le temps de travail prévu pour les activités d'information a été calculé en fonction de l'importance actuelle de ces activités; si celle-ci devait s'accroître, il faudrait augmenter la dotation en personnel pour ce domaine.

<sup>f</sup> Ce poste est actuellement occupé par un spécialiste des questions d'environnement P-3 qui est chargé, entre autres, des activités relatives à la participation du public aux travaux des instances internationales; des organismes génétiquement modifiés; du Guide d'application de la Convention d'Aarhus; de l'information et des activités de renforcement des capacités; de l'appui au Comité d'examen du respect des dispositions. Ces tâches seront réparties entre les titulaires des postes mentionnés aux alinéas *b* et *c*.

### Estimation des besoins en personnel occupant des postes financés sur des fonds extrabudgétaires pour la période 2012-2014

(Les chiffres du tableau indiquent le pourcentage de temps de travail de chaque fonctionnaire par rapport à un poste à temps complet (soit 100 %).)

| Poste                  | Domaine d'activité |  |                            |   |                                   |   |  |  |
|------------------------|--------------------|--|----------------------------|---|-----------------------------------|---|--|--|
|                        | Accès à la justice | Sensibilisation et promotion, y compris des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés | Renforcement des capacités | Comité d'examen du respect des dispositions | Organismes génétiquement modifiés | Accès à l'information, y compris gestion des outils d'information électroniques, du Centre d'échange d'informations d'Aarhus et du site Web | Participation du public au processus décisionnel | Groupe de travail des Parties, Réunion des Parties, Bureau et tâches générales |
| a) P-3 à temps complet | 25                 | 5  |                            | 65  |                                   |   |  | 5  |
| b) P-3 à temps complet |                    | 35   | 15                         |   |                                   | 45  |  | 5  |
| c) P-3 à temps complet | 15                 | 5  | 10                         | 20  | 15                                |   | 30   | 5  |
| d) P-3 à 60 %          |                    |  |                            |   |                                   |   |  | 60   |
| e) G-5 à temps complet | 10                 | 10   | 10                         | 10  | 10                                | 10  | 10   | 30   |